



## Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Séance plénière du 12 février 2025

### Intervention liminaire de la CGT

Mesdames, Messieurs les représentants du collège des employeurs publics,  
Chères et chers camarades des organisations syndicales,

Ces derniers mois, la lutte pour les droits des femmes s'est caractérisée notamment par la reconnaissance de l'IVG dans la Constitution ou plus récemment par le procès de Gisèle PÉLICOT. Les employeurs publics de toutes obédiences politiques, poussés par le mouvement syndical, ont également produit des avancées sociales en faveur de l'égalité femmes/hommes en ouvrant des droits nouveaux sur le congé menstruel, le congé IVG ou le congé deuxième parent. Des dispositions jugées irrégulières par des préfetures, comme celle de l'Isère qui remet en cause le congé menstruel accordé par de nombreuses collectivités comme la métropole, les villes de Grenoble, d'Échirolles ou de Seyssinet-Pariset.

Ce congé permet aux agentes qui souffrent de règles douloureuses de bénéficier de plusieurs autorisations spéciales d'absence, en nombre limité au cours de l'année et sous réserve d'un certificat médical.

Comment le Président et son gouvernement peuvent-ils prétendre que l'égalité femmes/hommes est une grande cause du quinquennat en remettant en cause ces droits nouveaux et innovants que tentent de mettre en œuvre nos collectivités locales ? L'État a beaucoup travaillé ces dernières années à faire reconnaître l'endométriose et à la faire prendre en compte. Comment les préfetures, dans cette période, peuvent-elles remettre en cause ces nouveaux droits quand on connaît la difficulté d'obtenir rendez-vous avec un médecin tous les 28 jours pour avoir un arrêt de travail, avec le problème aussi des jours de carence.

La CGT, et on l'espère avec nous, l'ensemble des organisations syndicales et des employeurs publics, dénoncent ces reculs et vous demandent, Monsieur le Ministre, d'intervenir pour rétablir ces droits et pour les étendre à toutes les agentes des trois versants.

Alors que les fonctionnaires et les agent-es public-ques ont été très nombreuses et nombreux à se mobiliser le 5 décembre dernier, contre l'établissement de deux jours de carence et l'abaissement de rémunération de 10 % sur les trois premiers mois d'arrêt maladie, le Premier ministre et vous-même, Monsieur le Ministre, vous persistez à mettre en œuvre la plupart des projets préparés par vos prédécesseur-ses.

Le gouvernement entend mettre en œuvre une austérité budgétaire dans tous les services publics, poursuivre la dégradation des hôpitaux, accompagner et soutenir les plans sociaux qui s'accumulent gravement dans l'industrie... persiste à vouloir imposer un gel du point d'indice et surtout à punir les

fonctionnaires malades en baissant de 10 % le taux de remplacement de la rémunération pendant les arrêts maladie, dans l'unique but de dégager des économies budgétaires, alors que les accords de protection sociale dans la FPH et la FPT n'ont toujours pas été finalisés pour l'un et traduits en norme réglementaire pour l'autre.

On vous le dit, c'est offensant, méprisant et totalement scandaleux !

Vous l'aurez compris, non seulement la CGT émettra un avis défavorable au texte qui sera étudié tout à l'heure, mais nous n'en resterons pas là en construisant, dans l'unité la plus large, la riposte des personnels par la grève et l'action que l'on organisera sur tout le territoire national dans les jours à venir. Si vous ne retirez pas ce projet contre-productif pour le service public, pour la santé des personnels et des usager-es qui devront faire face à des agent-es malades qui n'auront pas, pour des raisons économiques, la possibilité de s'arrêter pour se soigner.

La CGT réitère le fait que, ces dernières années, de larges cadeaux fiscaux à la hauteur de 180 milliards d'euros ont été faits aux entreprises, réduisant de fait leur participation financière au mode de financement des services publics à l'encontre de l'intérêt collectif, alors que le grand patronat, lui, ne s'est jamais aussi bien porté en versant 97,1 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires l'an dernier ! Dans la même période, la fortune des 500 familles les plus riches de France progresse de manière ostentatoire pour atteindre 1 228 milliards d'euros, soit + 9 % par rapport à 2023, ce qui démontre parfaitement le cheminement de l'argent public.

Et avec ça, vous voudriez que l'on comprenne et que l'on accepte sagement de voir nos traitements baisser, notre pouvoir d'achat reculer sous l'effet mécanique du gel du point d'indice et de l'augmentation de l'inflation, tout ça pour vous permettre de continuer d'enrichir la catégorie ultra-minoritaire de ce pays qui, à elle seule, dispose de toutes les richesses produites par les salarié-es et les agent-es public-ques.

Ne comptez pas sur la CGT pour vous laisser conduire à bien vos projets de sang et de larmes pour celles et ceux qui servent avec détermination et pugnacité la nation. On vous exhorte à sortir de cette doctrine libérale à l'œuvre depuis le début du mandat du Président de la République, et qui aujourd'hui place notre pays dans l'instabilité politique, dans l'incertitude et dans un climat de tension sociale exacerbée, propice à donner les clés du pouvoir politique à l'extrême droite.

Nous vous demandons avec force :

- de retirer le projet de décret sur la baisse de taux de remplacement de la rémunération pendant les arrêts maladie ;
- d'instaurer l'accord en prévoyance de FPE dans les deux autres versants dans le but d'unifier ces dispositions statutaires ;
- de transcrire l'accord en prévoyance de la FPT en norme réglementaire ;
- de réinstaurer la GIPA ;
- d'augmenter le point d'indice à hauteur de 6 euros ;
- d'abroger la réforme des retraites et la loi de transformation de la fonction publique.

Vous nous dites que vous aimez les agent-es public-ques, il est temps de prendre vos responsabilités et de le leur démontrer.